

RCS : MEAUX Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 00281 Numéro SIREN : 434 903 118 Nom ou dénomination : A.T.P.
--

Ce dépôt a été enregistré le 19/10/2022 sous le numéro de dépôt 13384

CERTIFIE CONFORME

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/03/22	Net au 31/03/21
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	21 991,92	5 305,98	16 685,94	19 827,64
Constructions	26 944,00	4 419,96	22 524,04	21 665,18
Installations techniques, matériel et outillage	495 160,37	370 528,37	124 632,00	145 659,80
Autres immobilisations corporelles	685 477,17	457 921,31	227 555,86	272 707,68
Immob. en cours / Avances & acomptes				5 000,00
Immobilisations financières				
Autres titres immobilisés	467,35		467,35	467,35
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 230 040,81	838 175,62	391 865,19	465 327,65
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 092 657,48	20 020,00	1 072 637,48	817 804,76
Fournisseurs débiteurs	4 151,35		4 151,35	2 695,31
Etat, Impôts sur les bénéfices	2 200,00		2 200,00	6 466,00
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	69 652,54		69 652,54	47 928,10
Autres créances	12 000,00		12 000,00	116 891,12
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes	3 060,00		3 060,00	
Valeurs mobilières de placement	40,00		40,00	31,00
Disponibilités	93 258,54		93 258,54	482 626,70
Charges constatées d'avance	2 445,75		2 445,75	5 992,41
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 279 455,66	20 020,00	1 259 445,66	1 480 435,40
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	2 509 506,47	858 195,62	1 651 310,85	1 945 763,05



Bilan

	Net au 31/03/22	Net au 31/03/21
PASSIF		
Capital social ou individuel	40 000,00	40 000,00
Réserve légale	4 000,00	4 000,00
Autres réserves	870 147,95	827 904,96
Résultat de l'exercice	30 454,74	42 242,99
TOTAL CAPITAUX PROPRES	944 602,69	914 147,95
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		2 727,12
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		2 727,12
Emprunts	27 795,96	428 336,75
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	27 795,96	428 336,75
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	40 788,90	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	15 900,00	9 420,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	391 763,25	402 417,00
Personnel	38 644,62	38 401,18
Organismes sociaux	36 221,21	36 970,91
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	138 971,02	103 973,34
Autres dettes fiscales et sociales	4 893,20	5 807,00
Dettes fiscales et sociales	218 730,05	185 152,43
Autres dettes	11 730,00	3 561,80
TOTAL DETTES	706 708,16	1 028 887,98
TOTAL PASSIF	1 651 310,85	1 945 763,05



ETATS FINANCIERS

2022

Période du 01/04/2021 au 31/03/2022

Annexe



PLC Conseil
l'énergie du service

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ATP

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2022, dont le total est de 1 651 311 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 30 455 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2021 au 31/03/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/06/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 homologué par arrêté du 26/12/2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Agencements des constructions : 7 à 15 ans
- * Matériel et outillage industriels : 2 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 7 et 10 ans
- * Matériel de transport : 2 à 7 ans
- * Matériel de bureau : 3 et 5 ans
- * Mobilier : 7 et 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices



Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains	21 992			21 992
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	24 050	2 894		26 944
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	471 480	28 051	4 371	495 160
- Installations générales, agencements aménagements divers	190 490	10 417		200 906
- Matériel de transport	496 462	53 434	100 241	449 655
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	33 362	1 554		34 916
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes	5 000		5 000	
Immobilisations corporelles	1 242 836	96 349	109 612	1 229 573
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	467			467
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	467			467
ACTIF IMMOBILISE	1 243 303	96 349	109 612	1 230 041



Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		96 349		96 349
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		96 349		96 349
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		109 612		109 612
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		109 612		109 612

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains	2 164	3 142		5 306
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	2 385	2 035		4 420
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	325 821	49 079	4 371	370 528
- Installations générales, agencements aménagement divers	147 300	9 023		156 323
- Matériel de transport	285 134	67 662	71 292	281 504
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	15 171	4 923		20 094
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	777 976	135 864	75 664	838 176
ACTIF IMMOBILISE	777 976	135 864	75 664	838 176



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 183 107 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 092 657	1 092 657	
Autres	88 004	88 004	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	2 446	2 446	
Total	1 183 107	1 183 107	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 40 000,00 euros décomposé en 4 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.



Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	2 727		2 727		
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	2 727		2 727		
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			2 727		
Financières					
Exceptionnelles					



Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 690 808 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	27 796	26 391	1 405	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	391 763	391 763		
Dettes fiscales et sociales	218 730	218 730		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	52 519	52 519		
Produits constatés d'avance				
Total	690 808	689 403	1 405	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	400 512			
(**) Dont envers les associés	253			

Charges à payer

	Montant
FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	19 142
ASSOCIÉS - INTÉRÊTS COURUS	253
ORG.SOC. CHARGES A PAYER	620
ETAT AUTRES CH. A PAYER	4 368
CLIENTS RRR&AV.A ACCORD.	2 850
Total	27 233



Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT.D AVANCE	2 446		
Total	2 446		



"A.T.P."
Société par Actions Simplifiée au Capital de 40.000 Euros
Siège Social : 15 Rue du Chardonneret
77165 LE PLESSIS L'EVEQUE
434 903 118 R.C.S. Meaux
SIRET : 434 903 118 00025

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

SOCIAL CLOS LE 31 MARS 2022

TROISIEME DECISION

Je décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice, soit..... 30.454,74 €
en réserve ordinaire qui se trouvera portée de..... 870.147,95 €
à..... 900.602,69 €

Cette décision a été adoptée par l'Associée unique, dans son intégralité, le 30 Septembre
2022.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'H' or similar character, followed by a long horizontal stroke extending to the left.

Vincent CAILLEUX
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
295, rue du Professeur Paul Milliez
94500 CHAMPIGNY SUR MARNE
Tél. 06 63 70 68 55

A.T.P.

Société par Actions Simplifiée au Capital de 40 000 Euros

**Siège Social : 15 rue du Chardonneret
77165 LE PLESSIS L'EVEQUE**

RCS MEAUX B 434 903 118

RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 mars 2022

A.T.P.
Société par Actions Simplifiée au Capital de 40 000 Euros

**Siège Social : 15 rue du Chardonneret
77165 LE PLESSIS L'EVEQUE**

RCS MEAUX B 434 903 118

RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 mars 2022

A l'associée,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la Société A.T.P. relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2021 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La société constitue des dépréciations de ses créances selon les modalités décrites dans la note « Créances » de l'annexe.

J'ai procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société A.T.P., décrite dans la note « Créances » de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à CHAMPIGNY SUR MARNE
Le 14 septembre 2022

Vincent CAILLEUX
Commissaire aux comptes
295, rue du Professeur Paul Milliez
94500 Champigny-sur-Marne
SIRET 432 489 635 00064
Vincent CAILLEUX
Commissaire aux Comptes

המחברת מודה לרבות
המחברת מודה לרבות
המחברת מודה לרבות
המחברת מודה לרבות
המחברת מודה לרבות

ETATS FINANCIERS

2022

Période du 01/04/2021 au 31/03/2022

Annexe



PLC Conseil
l'énergie du service

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ATP

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2022, dont le total est de 1 651 311 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 30 455 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2021 au 31/03/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/06/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 homologué par arrêté du 26/12/2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Agencements des constructions : 7 à 15 ans
- * Matériel et outillage industriels : 2 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 7 et 10 ans
- * Matériel de transport : 2 à 7 ans
- * Matériel de bureau : 3 et 5 ans
- * Mobilier : 7 et 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices



Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains	21 992			21 992
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	24 050	2 894		26 944
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	471 480	28 051	4 371	495 160
- Installations générales, agencements aménagements divers	190 490	10 417		200 906
- Matériel de transport	496 462	53 434	100 241	449 655
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	33 362	1 554		34 916
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes	5 000		5 000	
Immobilisations corporelles	1 242 836	96 349	109 612	1 229 573
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	467			467
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	467			467
ACTIF IMMOBILISE	1 243 303	96 349	109 612	1 230 041



Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		96 349		96 349
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		96 349		96 349
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		109 612		109 612
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		109 612		109 612

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains	2 164	3 142		5 306
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	2 385	2 035		4 420
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	325 821	49 079	4 371	370 528
- Installations générales, agencements aménagements divers	147 300	9 023		156 323
- Matériel de transport	285 134	67 662	71 292	281 504
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	15 171	4 923		20 094
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	777 976	135 864	75 664	838 176
ACTIF IMMOBILISE	777 976	135 864	75 664	838 176



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 183 107 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 092 657	1 092 657	
Autres	88 004	88 004	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	2 446	2 446	
Total	1 183 107	1 183 107	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 40 000,00 euros décomposé en 4 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.



Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	2 727		2 727		
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	2 727		2 727		
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			2 727		
Financières					
Exceptionnelles					



Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 690 808 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	27 796	26 391	1 405	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	391 763	391 763		
Dettes fiscales et sociales	218 730	218 730		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	52 519	52 519		
Produits constatés d'avance				
Total	690 808	689 403	1 405	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	400 512			
(**) Dont envers les associés	253			

Charges à payer

	Montant
FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	19 142
ASSOCIÉS - INTÉRÊTS COURUS	253
ORG.SOC. CHARGES A PAYER	620
ETAT AUTRES CH. A PAYER	4 368
CLIENTS RRR&AV.A ACCORD.	2 850
Total	27 233



Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT.D AVANCE	2 446		
Total	2 446		



 Notes sur le compte de résultat

Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

